

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 20 NOVEMBRE 1879.

Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre de l'exercice 1880 ⁽¹⁾.

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE ⁽²⁾, PAR M. JEAN VAN ISEGHEM.

MESSIEURS,

Aucune observation n'a été présentée, ni de la part des sections, ni de la part de la section centrale, sur le Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre de l'exercice 1880; toutes l'ont adopté; seulement, la 4^e section, d'accord avec la section centrale, a émis le vœu que le Gouvernement continuât annuellement la publication des diverses annexes au Budget, notamment celle des états de répartition du fonds communal (annexes C et D). Cette publication annuelle présente la plus grande utilité, tant pour le public que pour les autorités provinciales et communales; en effet, ces tableaux sont très-intéressants au point de vue des intérêts financiers des villes et des communes.

La section centrale a aussi examiné les amendements que le Gouvernement a proposé au Budget, et elle vous propose d'approuver ce Budget tel qu'il a été modifié par les amendements.

Le Rapporteur,
JEAN VAN ISEGHEM.

Le Président,
LÉOPOLD DE WÆL.

⁽¹⁾ Budget, n° 87, XIII (session de 1878-1879).

Amendements du Gouvernement, n° 7.

⁽²⁾ La section centrale, présidée par M. DE WÆL, était composée de MM. JOTTRAND, D'ANDRIMONT, JANSON, VAN ISEGHEM, DE LEXHY et GILLIEAUX.